

Santé : en sous-effectif, les ambulanciers alertent (eux aussi) le gouvernement

Le secteur de la Santé est sur les rotules depuis des années. Et les ambulanciers n'échappent pas à la règle. Ils alertent le gouvernement.



Le secteur des ambulances doit composer avec la hausse des prix des carburants et l'impossibilité d'augmenter les tarifs qui sont fixés par l'Assurance maladie. (Photo by Carla BERNHARDT / AFP)

En cette rentrée, il n'y a pas que les professeurs qui manquent à l'appel. Il y a en effet une autre profession qui peine à recruter. Et elle risque de gripper le système de santé : ce sont les ambulanciers. Il en manque à ce jour 15 000 sur les 50 000 postes que compte la profession. Là aussi, la crise du Covid est passée par là.

"Nous, les ambulanciers, vivons actuellement avec 10 à 15% d'effectifs en moins"

Les sociétés d'ambulances s'inquiètent pour les prochains mois d'hiver et en appellent désormais au Ministre de la Santé pour recruter des jeunes. Alors, pour faire ses plannings de sa vingtaine d'ambulances en région toulousaine, Julien Zeneco, patron de Mobi Santé reconnaît avoir des difficultés.



"Il y a eu la partie estivale qui a été assez compliquée et qui s'accroît parce qu'on voit des demandes croissantes dans le bassin de Santé. Et à ce jour, nous ne sommes pas en capacité de répondre à ces demandes. Que ce soit moi ou mes confrères, on vit actuellement avec 10 à 15% d'effectifs en moins. Et c'est ça qui rend les choses encore plus compliquées".

"Dès 17-18 ans, on leur propose des formations qui incluraient des formations de permis de conduire"

La crise du Covid a profondément déstabilisé cette profession qui était en première ligne pendant la pandémie pour transporter les malades. Cette année, 15 000 postes sont en pourvoir, soit le double par rapport à 2021. Alors la profession en appelle au Ministre de la Santé. Elle lui demande d'abaisser l'âge pour entrer dans la profession à 18 ans et non 21 ans aujourd'hui pour avoir 3 ans de permis de conduire. C'est ce qu'explique **Dominique Hunault**, le président de la Chambre Nationale des Services d'Ambulances.

"Dès l'âge de 17-18 ans, on leur propose des formations qui incluraient des formations de permis de conduire. Il y aurait donc un intérêt pour les jeunes - pour aller vers une formation où ils pourraient récupérer un permis de conduire - et en contre-parti, ils pourraient, dès 18 ans, devenir ambulancier et travailler dans notre entreprise".

Autre proposition : créer un bac professionnel d'ambulancier et favoriser l'évolution vers les autres métiers de la santé avec la validation des acquis.